



Jeudi 5 mars 2020

## SNES-INFO-Épidémie Coronavirus-7

### Arrêté du 4 mars 2020 - Interdiction des rassemblements dans les salles de plus de 5000 places

Chère adhérente, cher adhérent,

Comme vous le savez, le Ministère de la Santé a annoncé samedi que les rassemblements de plus de 5.000 personnes en "milieu confiné" étaient interdits jusqu'à nouvel ordre. L'alerte Coronavirus étant passée en phase 2.

Lors de la réunion du 1er mars 2020 au Ministère de la Culture, il avait été demandé un texte officiel sur cette interdiction ainsi qu'une précision sur la date limite d'interdiction pour permettre notamment aux producteurs de prévoir des dates de report pour les spectacles qui seraient concernés par les rassemblements de plus de 5.000 personnes en milieu confiné.

L'arrêté du 4 mars 2020 paru au Journal Officiel de ce jour, vient donner un cadre légal à cette interdiction en définissant une date de fin d'interdiction au **31 mai 2020**.

***Tout rassemblement mettant en présence de manière simultanée plus de 5 000 personnes en milieu clos est interdit sur le territoire national jusqu'au 31 mai 2020.*** Le représentant de l'Etat dans le département est habilité à interdire ou à restreindre, y compris par des mesures individuelles, les autres rassemblements lorsque les circonstances locales l'exigent. Il en informe le procureur de la République territorialement compétent dans les conditions prévues à l'article L. 3131-1 du code de la santé publique.

Le Ministère de la culture a répondu à notre demande de publication d'un texte officiel et précis.

Nous vous précisons que cet arrêté vise les "rassemblements", en conséquence si vous présentez des spectacles dans des salles de plus de 5.000 places, nous vous conseillons de vous mettre en contact avec la salle, et de faire valoir cette précision afin que vous puissiez tenir votre représentation dans la limite de 5.000 spectateurs, et ce en accord avec la préfecture.

Enfin, je vous rappelle que nous demandons la mise en place d'un fonds d'urgence (intervention du SNES sur BFM TV le 4 mars 2020 à 17h40).

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Veillez croire, Chère adhérente, Cher adhérent, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Philippe CHAPELON  
Délégué général

## CONSIGNES DE LA VILLE DE PARIS AUX STRUCTURES ACCUEILLANT DU PUBLIC

Dans le cadre de la diffusion du Coronavirus COVID-2019, **il est demandé à l'ensemble** des structures accueillantes du public de faire circuler les informations et de prendre les dispositions suivantes:

- **Afficher les affichettes** ci-jointes à l'entrée de vos établissements (information générale aux publics et/ou information aux parents pour les établissements accueillant des enfants);
- **Rappeler à l'ensemble des personnels les mesures d'hygiène** (veiller à la présence de savon et serviettes en papier jetables dans les toilettes, penser à se laver les mains régulièrement) ;
- **Rappeler les consignes en cas de symptômes d'infection respiratoire** ;
- **Surveiller les zones à risques et leur évolution sur le site du ministère de la santé** (Chine : Chine continentale, Hong Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud, Italie : régions de Lombardie et de Vénétie, Iran) ;

Dans le cadre de la veille sanitaire liée au Coronavirus/Covid-19 et conformément aux recommandations du Ministère de la Santé, la Ville de Paris a mis en place des mesures de précaution vis-à-vis de ses personnels : ainsi, les agents ayant séjourné dans des zones à risques définies par les autorités sanitaires sont invités à se faire connaître auprès de leur encadrant. Ils doivent rester à leur domicile 14 jours à compter de leur retour sur le territoire national. **Vous êtes invités à adopter les mêmes mesures de précaution que la ville concernant vos salariés.**

[AFFICHETTE À TÉLÉCHARGER](#)

# CORONAVIRUS COVID-2019

## INFORMATION AUX PUBLICS

**Vous revenez d'une zone d'exposition à risque, pendant 14 jours après votre retour, merci de ne pas fréquenter cet établissement.**

### **Rappel des mesures à respecter :**

- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique
- Surveillez votre température 2 fois par jour
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoires (toux, difficultés à respirer...)
- Évitez toute démarche administrative et toute sortie non indispensables (grands rassemblements, restaurants, cinéma, bibliothèques, musées, gymnases, ...)
- Dans le cadre de vos activités professionnelles, privilégiez si possible le télétravail et évitez les contacts proches
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir
- Ne fréquentez pas de lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, établissements pour personnes âgées...)

### **En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer :**

- Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital
- Contactez rapidement le SAMU (15) en signalant votre voyage

Les informations en temps réel sur [paris.fr](https://paris.fr) et [santepubliquefrance.fr](https://santepubliquefrance.fr)

---

# MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

## Informations sur le Coronavirus COVID-19

Questions-réponses sur le coronavirus COVID-19 actualisé  
régulièrement disponible sur le site du **gouvernement** .

Coronavirus 2019 n-Cov

### Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :

**0800 130 000** (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer,  
au retour de Chine, composez le 15



**snes** ▶  
le spectacle est vivant

**SNES • Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles**

48, rue Sainte-Anne – 75002 Paris / Tél. : 01 42 97 98 99

syndicat@spectacle-snes.org / www.spectacle-snes.org

*création • production • diffusion*



Cet e-mail a été envoyé à [chloe.metaireau@spectacle-snes.org](mailto:chloe.metaireau@spectacle-snes.org), cliquez  
ici pour vous désabonner .

SNES 48 rue Sainte-Anne 75002 Paris FR

Cet e-mail a été envoyé à [chloe.metaireau@spectacle-snes.org](mailto:chloe.metaireau@spectacle-snes.org), cliquez ici pour vous désabonner .

48 rue Sainte-Anne 75002 Paris FR

Cet email a été envoyé à [chloe.metaireau@spectacle-snes.org](mailto:chloe.metaireau@spectacle-snes.org), cliquez ici pour vous désabonner.

48 rue Sainte-Anne 75002 Paris FR